

13 mai 2016 -17:43

Appartient à Conseil des ministres du 13 mai 2016

Convention temporaire sur le pré-check-in-screening des passagers à l'aéroport de Bruxelles

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé une convention temporaire pour le pré-check-in-screening des passagers à l'aéroport de Bruxelles-National.

Lors de la réouverture de l'aéroport de Bruxelles-National, après les attentats du 22 mars 2016, l'urgence absolue était d'installer des dispositifs de sécurité adéquats pour protéger les passagers, tous les employés sur place (la police, les compagnies aériennes, les agents de protection, les sociétés privées, etc.) ainsi que les innombrables passants journaliers et fournisseurs. Par la validation de cette convention temporaire concernant le pré-screening pour la protection des accès au hall des départs, le Conseil des ministres permet le règlement des dépenses de sécurité supplémentaires découlant de la situation. La convention est applicable jusqu'au 31 décembre 2016.

Les crédits pour ces dépenses seront prévus sur les crédits IDP dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le radicalisme, 2e phase 2016-2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>